

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Saint-Malo (Avenue Anita Conti, 35400 Saint-Malo)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Gare routière de Rennes (Boulevard Solférino 35000 Rennes)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Saint-Malo - Rennes
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 20 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

Tronçon Saint-Malo - Rennes

Itinéraire envisagé Saint-Malo - Rennes



Pièce jointe numéro 2

Tronçon Saint-Malo - Rennes

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Saint-Malo	Départs de Rennes
Lundi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Mardi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Mercredi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Jeudi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Vendredi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Samedi	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Dimanche	Entre 18h50 et 22h50	Entre 05h30 et 09h30
Offre par trajet	53 places	53 places